



Procès-verbal - Réunion du Bureau Exécutif Mardi 26 avril 2022 – 17 h - MBA

Présents : G. Berenguer
 G. Reinhardt
 F. Wolff
 G. Guldmann
 M. Schupp en visio

Guy Berenguer ouvre la réunion et précise que la raison principale de cette réunion exceptionnelle concerne **le jugement du tribunal administratif intervenu dans l'affaire de la taxe d'habitation**. Ce jugement est totalement en notre défaveur, nous devons payer la taxe d'habitation pour les années 2019 et 2020 (il n'y a pas d'appel possible à la cour d'appel du Tribunal Administratif, la somme n'est pas assez importante). Il semble qu'aucun de nos arguments développés dans le mémoire présenté par l'avocat, n'ait été pris en compte (accueil du public).

Entretemps, nous avons contacté notre avocat qui lui aussi est très étonné de ce jugement, nous lui avons demandé d'évaluer notre implication financière pour une préanalyse de l'avocat pour un recours en Conseil d'Etat, le coût : 3 600 € ; à ce montant il faudrait ajouter le coût de la présentation de 2 400 €, soit un montant total de 6 000 €.

L'avocat laissant entendre que nous avons peu de chance de faire aboutir nos arguments, nous aurons 14 000 € + des indemnités de retard à payer.

G. Guldmann pense que nous devrions demander un RV avec l'avocat afin savoir si nous avons une chance de réussite en conseil d'état et pour la somme due sur 2021, au vu du changement des statuts.

G. Berenguer va demander un RV rapidement, nous avons un délai de deux mois pour réagir à ce jugement.

Nous avons provisionné les montants dus, il n'y aurait donc pas d'implication sur le bilan mais ce serait très lourd pour notre trésorerie.

Dans la situation la pire, il faudra prévoir le financement de 7 000 € par an. Cette charge représenterait env. 0,80 € par paire qui joue à la MBA. Le cas échéant, il faudra réunir les deux clubs de la MBA et discuter de ce financement, éventuellement sur une base d'un tiers par club plus le comité. Il appartiendra aux clubs de décider comment ils financeront cette charge supplémentaire.

Au niveau du comité, il faudra voir comment répercuter le coût sur les compétitions.

Pour mémoire : le club d'Epinal a perdu en Conseil d'Etat. Nous avons l'avantage que nous agissons en tant que Maison du bridge et non en tant que club individuel.

Délégation de la gestion des licences

A partir de la saison prochaine (1^{er} juillet 2022) la FFB propose de gérer les licences, les joueurs pourront prendre la licence en ligne et payer par le compte personnel. Il y a également une proposition de gérer les cotisations clubs, avec un remboursement mensuel des parts comité ou clubs (détails sur le site de la FFB).

Cette facilité administrative entraîne des conséquences sur la trésorerie du comité.

Tarifs

Licences : Pour la saison prochaine, le coût de la licence passe à 30 €. Comme annoncé lors du Conseil d'Administration du 28 juin 2021, le Conseil Fédéral du 7 juin 2021 a validé une augmentation de 3 € mais l'application de cette hausse était reportée à 2022 (Part FFB : 19.50 € au lieu de 16.50 € + 10,50 € part inchangée du Comité).

Part Comité sur les tournois de régularité : nous augmentons de 53 cts à 55 cts.

Affiliation club : inchangée à 90 €

E-Open

G. Berenguer n'a aucun retour à ce sujet.

Dans un rapport il était question de Deauville ou Strasbourg.

Congés du personnel

Les congés du personnel devront être apurés au 30 juin, juillet dernier délai à raison d'une semaine par mois. Pour l'année prochaine, nous respecterons le délai légal, à savoir le 31 mai.

Statistiques Compétitions (hors Espérance/4 et Dames/4 Excellence)

- 34,5 % à ce jour.

Prochain BE

Sera fixé en temps voulu.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président Guy Berenguer clôt la réunion à 18h45.